

David

contre

Goliath

*Faudrait savoir à qui profite le « crime »!
Comme dirait la police!*

**Je m'appelle Jean Paradis, je présente ce mémoire en mon nom,
mais je suis aussi membre du comité de coordination de la
Coalition Fjord et j'ai signé, comme 87 236 autres, la pétition
GNL/Gazoduc NON Merci**

« On mérite mieux au Québec »

22 octobre 2020

Dossier de type David contre Goliath

On connaît ça au Saguenay Lac-Saint-Jean les Goliath!

Pour qui était né au début des années 1980, il y avait un Goliath qui voulait construire un champ de tir au nord de l'Ascension au lac Saint Jean, c'était un gros Goliath l'armée canadienne... et la population a dit non au champ de tir pour F18! David a gagné!

Plus récemment, il y a 30 ans, le Goliath Hydro-Québec a gaspillé 44 millions de dollars pour imposer des barrages sur la magnifique rivière Ashuapmushuan! Eh bien non! la population a encore dit non! David a encore gagné, la rivière est maintenant une réserve aquatique protégée.

Dans le reste du Québec aussi on connaît ça les Goliath!

Il y a eu Énergie est, l'aventure des gaz de schiste, Rabaska et Cacouna des supposés ports d'importation de gaz liquéfié, le Suroît centrale au gaz de production d'électricité concoctée par Hydro-Québec, etc. et c'est encore David qui a gagné à chaque fois!

Nous avons l'expérience de la victoire!
Il faut s'en souvenir!

Cette fois, c'est un Goliath de milliardaires américains qui se pointe avec ces gros sabots sales de gaz de fracturation, en plus il a un Goliath adjoint Hydro-Québec, complice, qui semble-t-il lui fournirait environ 5 milliards de kilowattheures par année (5 TWh/an) de notre précieuse hydroélectricité (2/3 de la production sur la rivière a Romaine) pendant au moins 25 ans, naturellement à tarif préférentiel.

Présentation du projet sans le langage communication du promoteur américain!

Une société en commandite, GNL Québec, 4000-1 Place Ville-Marie Montréal H3B 4M4 Canada, financée par des milliardaires américains voudrait :

1. Acheter du **gaz fossile sale** de l'Alberta, produit en grande partie par **fracturation**, un procédé d'extraction extrêmement polluant, sans aucune préoccupation ni aucune responsabilité sur le comment il est extrait du sol !
2. Le charroyer à partir de l'Ontario, dans un gazoduc sur **plusieurs centaines de kilomètres** à travers tout le Québec ;
3. Le transformer en **méthane liquide** qui demeure **un produit fossile sale** ;
4. L'entreposer dans de **grands réservoirs** réfrigérés à -162 degrés Celsius ;
5. Et finalement le **transporter** dans **d'immenses méthaniers** réfrigérés à -162 degrés Celsius traversant le magnifique fjord de la rivière Saguenay en perturbant la **pouponnière du Béluga** et de l'exporter à l'extérieur du Québec pour produire des gaz à effet de serre par sa consommation ailleurs dans le monde. Et tout ça sans aucune responsabilité et aucune préoccupation pour le comment et qui va consommer ce **liquide sale** redevenu gaz méthane.

Rien de tout ça ne rejoint nos objectifs de transition écologique et énergétique dans le contexte actuel de réelle urgence climatique.

Aussi, le promoteur américain avance que son usine **serait peut-être carboneutre**, en s'appropriant **5 milliards de kilowattheures** par année de notre précieuse hydroélectricité !

Il faut préciser que cette société en commandite ne serait qu'un de simple « **passer** » de gaz méthane sale. Elle ne produirait **rien...rien...rien!**

Elle ne ferait que **transporter**...

Elle n'est qu'un simple intermédiaire, un « **broker-dealer** » dans la langue des actionnaires américains, il faut le dire dans leur langue juste pour qu'ils

comprennent, que l'on comprend, qu'il voudrait utiliser notre territoire que pour s'enrichir encore plus!

Elle a prétendu pendant longtemps, **d'ailleurs fausement**, sur une page Facebook « **Énergie Saguenay une entreprise de production et de distribution d'énergie** » induisant gravement, pendant plusieurs années, en erreur la population.

Malheureusement, ce langage pernicieux du promoteur a été repris de façon inacceptable par le BAPE sur son site Web comme résumé du dossier

« Résumé du dossier »

« Le projet Énergie Saguenay développé depuis 2014 par l'initiateur GNL Québec consiste à construire un complexe industriel de liquéfaction de gaz naturel qui serait implanté sur le site de Port Saguenay dans le but d'exporter 11 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié (GNL) par an de manière économique et sécuritaire sur les marchés mondiaux, à partir de sources d'approvisionnement de l'Ouest canadien. Le projet comprend des équipements de liquéfaction, d'entreposage ainsi que des infrastructures maritimes. Le projet repose sur un investissement privé évalué à 9 milliards de dollars et devrait être opérationnel en 2025.

Pendant la période de construction, qui s'échelonnerait sur 4 ans, le projet devrait générer 6000 emplois directs et indirects, dont 4 000 emplois directs en période de pointe, de même que 1350 emplois directs et indirects en période d'opération, dont entre 250 et 300 emplois permanents répartis entre les opérations du complexe et les bureaux administratifs du siège social de Saguenay.

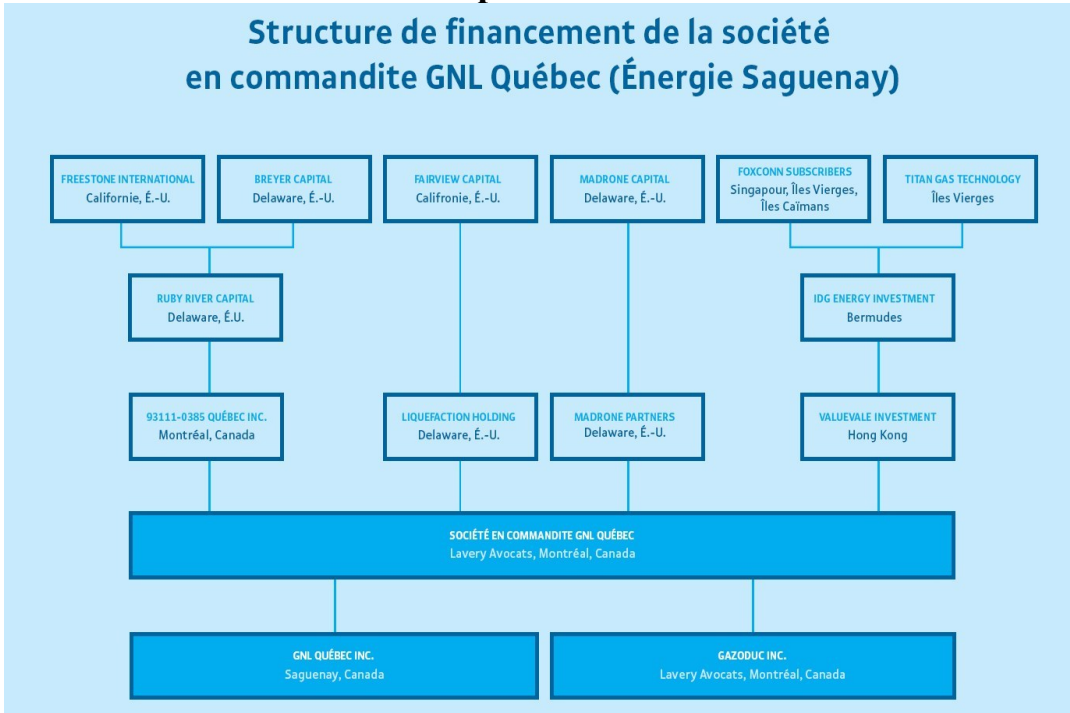
Selon l'initiateur, en plus de générer des retombées économiques estimées à plusieurs centaines de millions de dollars au Québec à court, moyen et long terme, le projet vise également à soutenir les efforts de lutte aux changements climatiques en Europe, en Asie et ailleurs dans le monde, en offrant une énergie qui substituerait en grande partie d'autres énergies plus polluantes, telles que le charbon et le mazout. »

Déséquilibre des forces et propagande mensongère!

Complicité étonnante avec le gouvernement...



Structure financière avec des paradis fiscaux...



Propagande honteuse dans tous les foyers et commerces de Saguenay

Energie Saguenay cest developper notre region tout en agissant pour la planete

En 2019, le projet Energie Saguenay est devenu une réalité. Les travaux de construction ont commencé et les premières unités de production ont été mises en service. Le projet permettra de produire de l'électricité à partir de biomasse et de gaz naturel, ce qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Impact positif sur la région

- Création de milliers d'emplois directs et indirects.
- Investissement de 1,2 milliard de dollars.
- Production d'électricité à partir de biomasse et de gaz naturel.

Impact positif sur l'environnement

- Production d'électricité à partir de biomasse et de gaz naturel.
- Création de milliers d'emplois directs et indirects.
- Investissement de 1,2 milliard de dollars.

Un engagement soutenu envers la communauté

Depuis 2014, l'équipe de projet Energie Saguenay a travaillé en étroite collaboration avec les membres de la communauté pour assurer la réussite du projet. L'engagement envers la communauté est une priorité pour le projet.

Objectif

- Assurer un engagement soutenu envers la communauté.
- Assurer la réussite du projet.

Compromis

- Respecter les engagements envers la communauté.
- Assurer la réussite du projet.

Mesures d'atténuation

Le projet Energie Saguenay a mis en place des mesures d'atténuation pour réduire les impacts environnementaux et sociaux. Ces mesures sont essentielles pour assurer la réussite du projet.

Principales mesures d'atténuation

- Respecter les engagements envers la communauté.
- Assurer la réussite du projet.

Ambiance sonore

Le projet Energie Saguenay a mis en place des mesures d'atténuation pour réduire les impacts environnementaux et sociaux. Ces mesures sont essentielles pour assurer la réussite du projet.

Principales mesures d'atténuation

- Respecter les engagements envers la communauté.
- Assurer la réussite du projet.

Engagement pour la carboneutralité du projet Energie Saguenay

Le projet Energie Saguenay a mis en place des mesures d'atténuation pour réduire les impacts environnementaux et sociaux. Ces mesures sont essentielles pour assurer la réussite du projet.

Principales mesures d'atténuation

- Respecter les engagements envers la communauté.
- Assurer la réussite du projet.

Engagement pour la carboneutralité du projet Energie Saguenay

Le projet Energie Saguenay a mis en place des mesures d'atténuation pour réduire les impacts environnementaux et sociaux. Ces mesures sont essentielles pour assurer la réussite du projet.

Principales mesures d'atténuation

- Respecter les engagements envers la communauté.
- Assurer la réussite du projet.

En plus des centaines de milliers de dollars en publicité radio, journaux, télévision et Web afin d'enfoncer les arguments des promoteurs dans la tête de gens de la population!

Plus des dizaines de milliers de dollars en commandites de toutes sortes!

Etc...

Tentative d'appropriation locale!

La « Société en commandite GNL Québec, 4000-1 Place Ville-Marie Montréal H3B 4M4 Canada », financée par des milliardaires américains, se camoufle sournoisement sous différents noms pour tenter de se fondre au territoire afin de laisser croire qu'elle vient d'ici!

« GNL Québec »

« Énergie Saguenay »

« Gazoduc avec un Q »

Fumisterie de communicateurs ! perversion de la réalité, subterfuge, déguisement honteux qui ne devrait tromper personne...

En plus, le personnel de la société en commandite a le **front** de constamment s'envelopper dans le drapeau du Québec et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Un bel exemple, lors de la dernière journée de la première audience madame Stéphanie Fortin y est allée d'une envolée on ne peut plus déplacée :

Verbatim 25 octobre 2020 PM ligne 985

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Ligne 985

C'est important, en fait, je vais saisir l'occasion pour rappeler certaines choses par rapport à GNL Québec.

GNL Québec c'est une entreprise qui est québécoise, qui est détenue à 100 % par la société en commandite GNL Québec, mais les gens qui travaillent pour GNL Québec, dont notre président est un Québécois.

Ici, on est une équipe toute saguenéenne. Nos sites Internet, nos pages Facebook ont été faits par des gens d'entreprises régionales, dont on est très, très fier. Donc ça, c'est important de le rappeler. On travaille avec plein de firmes régionales...

Ce sont des milliardaires américains qui sont actionnaires, quoiqu'on en dise, c'est un promoteur américain et les équipes de travail de l'initiateur devaient assumer pleinement cette réalité plutôt que d'essayer de faire croire l'inverse à la population.

D'ailleurs, le BAPE lui-même est tombé dans le piège en utilisant le nom de projet « Énergie Saguenay » dans son « Résumé du dossier » « Le projet Énergie Saguenay développé depuis 2014 par l'initiateur GNL Québec ... » alors que le texte aurait dû se lire « Le projet développé depuis 2014 par l'initiateur GNL Québec ... »

En plus de l'utiliser comme adresse courriel de communication dans ce dossier. Ce qui vient renforcer le message de manipulation du promoteur.

Pour joindre l'équipe du BAPE

energie-saguenay@bape.gouv.qc.ca

Une adresse plus neutre aurait mieux servi **l'indépendance** de la commission et moins dirigé la population dans ce subterfuge communicationnel.

Justification des projets versus la carboneutralité un mirage « booster » aux stéroïdes hydroélectrique!

Le promoteur américain dit que son complexe de liquéfaction **serait carboneutre!**

Avant de parler de carboneutralité il faut d'abord se questionner sur la **justification** de ce projet... car :

On ne peut pas tout faire au nom de la **carboneutralité**.

Est-ce **que des cigarettes** de tabac bioéquitable, produites de façon écologique, roulées dans du papier recyclé, équipées de filtres biodégradables et vendues en vrac seraient moins nocives pour la santé?

Et justement, tout le projet de la société en commandite financée par des milliardaires américains qui voudrait : acheter du **gaz fossile sale** de l'Alberta, produit en grande partie par **fracturation**, un procédé d'extraction extrêmement polluant, sans aucune préoccupation ni aucune responsabilité sur le comment il est extrait du sol, le charroyer à partir de l'Ontario, dans un gazoduc sur **plusieurs centaines de kilomètres** à travers tout le Québec, le transformer en **méthane liquide** qui demeure **un produit fossile sale**, l'entreposer dans de **grands réservoirs** réfrigérés à -162 degrés Celsius et finalement le **transporter** dans **d'immenses méthaniers** réfrigérés à -162 degrés Celsius traversant le magnifique fjord de la rivière Saguenay en perturbant la **pouponnière du Béluga** et de l'exporter à l'extérieur du Québec pour produire des gaz à effet de serre par sa consommation ailleurs dans le monde sans aucune responsabilité et aucune préoccupation pour le comment et qui va consommer ce **liquide sale** redevenu gaz méthane.

Cet abominable projet est injustifiable, car tout le processus contribuerait à perpétuer notre dépendance mondiale aux hydrocarbures dans des processus de production de plus en plus polluants. Des rapports répétés du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) disent qu'il faut de toute urgence diminuer l'émission de gaz à effets de serre. Il faut **de laisser dès maintenant ce gaz méthane** là où il se trouve.

En plus, les promoteurs américains affirment qu'ils **n'utiliseront pas leur gaz méthane fossile** pour leur complexe de liquéfaction, car il est trop polluant par rapport à l'hydroélectricité.

Quel aveu! Le produit est banni pour la propre consommation du projet, mais on voudrait en vendre 15 milliards de mètres cubes ... de ce gaz méthane de fracturation !

Quelle incohérence scandaleuse!

C'est comme si:

Un bouché ne mangeait pas de viande parce que trop polluant et qu'il ne mangeait que des légumes... Allô...arrête d'en vendre!

Traduction pour qui n'aurait pas compris...

Allô! le promoteur américain, tu trouves ton méthane fossile sale trop polluant pour toi... arrête de vouloir en vendre !!!!

Voilà une stratégie que pour créer un écran de fumée et duper l'opinion publique.

La Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a été un fournisseur des promoteurs américains **sans se questionner sur la justification du projet global** de l'amont dans Ouest canadien jusqu'à l'aval dans des pays outremer qu'on ne connaît pas d'ailleurs.

Voilà un problème grave! La Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) qui se drape dans le drapeau du développement durable, un principe qui justement demande de prendre en compte tous les intrants d'un projet dans sa globalité, accepte un mandat très restreint d'analyse « d'un terminal de liquéfaction » donc le mandat donné au fournisseur de service, la Chaire en éco-conseil de l'UQAC, portait uniquement sur l'usine de liquéfaction et non sur le projet global, de l'amont dans Ouest canadien jusqu'à l'aval dans des pays outre-mer, comme le requière le principe de développement durable.

On peut même constater à la lecture du rapport final, commandé par les promoteurs américains, de l'étude de la Chaire en écho-conseil de l'UQAC intitulée « Identification de moyens crédibles pour un grand émetteur final canadien de s'affirmer carboneutre au Québec » que cette étude excluait l'amont dans Ouest canadien jusqu'à l'aval dans des pays outre-mer, mais qu'en plus l'analyse **ne portait que sur l'usine et non le complexe de liquéfaction** dans son ensemble tel que défini d'ailleurs par le BAPE en titre du projet sur son site Internet :

DOSSIER DU BAPE

Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

À la page 2 du rapport final, commandé par les promoteurs américains, de l'étude de la Chaire en écho-conseil de l'UQAC intitulée « Sommaire » on peut y lire :

Le périmètre opérationnel retenu pour l'étude concerne uniquement les émissions du terminal de liquéfaction méthanier...

Et dans la table des matières du rapport final, commandé par les promoteurs américains, de l'étude de la Chaire en écho-conseil de l'UQAC intitulée on peut y lire :

1.4.1 Les émissions liées au procédé

20

Donc, en plus exclure l'amont dans Ouest canadien jusqu'à l'aval dans des pays outremer, l'étude **excluait aussi** tout le secteur relié au chargement dans les méthaniers au port pourtant inclut dans la notion « Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay » tel qu'écrit sur le son site Web du BAPE.

Pour la Chaire en écho-conseil de l'UQAC, c'est un dangereux **rétrécissement** de sa responsabilité de protection du principe de développement durable et elle devrait être dénoncée par ses pairs de la **communauté** associée au développement durable.

Pour revenir au besoin de justification de tous projets, il incombe avant toute analyse des processus et de procédés liés aux projets, de s'interroger sur **l'objet même du produit** qui sera éventuellement mis en marche! Une **analyse de sa justification est capitale** et doit être faite en amont des analyses des processus et de procédés liés aux projets.

Que ce soit des hydrocarbures fossiles comme le gaz de fracturation, des produits venant de l'exploitation minière, des produits d'usines de fabrications d'armes, des produits cancérigènes, des produits toxiques, etc.

Quelle que soit la finalité de votre production si vos opérations sont carboneutres, tout est parfait? Indépendamment de ce qui se passe avant et de ce qui se passe après!

Voilà le triste constat qu'il faut tirer du rapport « Comment devenir carboneutre pour une industrie au Québec » de la Chaire en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) concernant l'hypothétique projet de liquéfaction de gaz méthane.

La Chaire en écoconseil de l'UQAC n'aurait jamais dû prendre ce mandat restreint en « amont » des analyses et des conclusions des différentes instances fédérales et provinciales qui se penchent sur ce sale projet de gaz méthane.

Le comportement de la direction de l'université intrigue aussi. N'aurait-elle pas dû intervenir pour empêcher une de ses composantes de devenir « fournisseur » sur un projet aussi controversé et qui concerne et enflamme tout le Québec.

Et en plus, dans l'étude pas **un mot de questionnement**, pas aucune remise en question spécifique, concernant le fait que l'hypothétique complexe de liquéfaction pourrait utiliser près de 550 MW (équivalent d'une aluminerie) de puissance hydroélectricité pour couvrir, bien partiellement, le déficit énergétique et écologique du gaz méthane. C'est un subterfuge honteux afin de tenter de bonifier le bilan carbone de ce projet d'une autre époque.

La Chaire en écoconseil de l'UQAC a pris fait et cause pour les promoteurs américains en **tenant pour acquise cette fourniture en hydroélectricité** et en s'abstenant de l'analyser.

Hydro-Québec complice du transport de méthane extrait par facturation!

En voulant fournir 550 Mégawatts de puissance de notre hydroélectricité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 durant au moins 25 ans fermes pour la liquéfaction de gaz de facturation venant de l'Ouest canadien, Hydro-Québec se trouverait à être complice d'un projet d'une autre époque qui recule le Québec dans ses objectifs de diminution de gaz à effet de serre (GES), tout en permettant d'exporter 15 milliards de mètres cubes d'énergie fossile annuellement sur les marchés internationaux.

Ce serait proprement scandaleux et complètement contraire à son mandat et à son récent plan stratégique, que notre société d'État utilise notre hydroélectricité afin de permettre que l'économie du Québec s'enfonce encore plus dans la dépendance aux énergies fossiles au Québec.

Au lieu de gaspiller notre hydroélectricité plus propre, Hydro-Québec pourrait l'utiliser plus judicieusement en la mettant au service de réelles actions pour lutter contre les changements climatiques, entre autres, à la conversion accélérée des modes de transports.

Cette transaction de « collaboration » avec des producteurs d'énergie fossile serait une aberration financière et une subvention directe de notre société d'État à des milliardaires américains.

En effet, en hypothéquant près de 5 milliards de kilowattheures par année (5 TWh/an) d'énergie,

Séance de l'après-midi du 22 septembre 2020 page 113

M. TONY LE VERGER :

Excusez-moi. Donc, je viens de faire le calcul en partant du principe qu'on consommerait 550 mégawatts, donc qu'on utiliserait 550 mégawatts pendant une année complète avec une usine qui fonctionnerait à 96 % de capacité, on regarderait à **4 625 000 mégawattheures**, donc 4 000 625 000 kilowattheures.

l'équivalent du 2/3 de la production des nouvelles installations sur la rivière Romaine sur la côte nord (8 TWh), Hydro-Québec poserait un geste contraire

à toute politique énergétique responsable protégeant l'utilisation de notre patrimoine hydroélectrique pour la lutte aux changements climatiques.

Aussi, d'importants avantages financiers inacceptables viendraient alourdir notre situation économique dans cette opération de soutien au bénéfice des promoteurs américains

Selon la [structure tarifaire pour la demande industrielle d'Hydro-Québec](#), les promoteurs américains paieraient 174M\$ pour les 4,7 milliards de kilowattheures consommés chaque année, les six premières années, et 217M\$ les années suivantes.

Or, cette électricité coûtera à Hydro-Québec entre 347M\$ et 570M\$ à livrer à au complexe de liquéfaction annuellement, dépendant si on calcule à partir de la méthode interne du coût évité d'Hydro-Québec (0,06 \$ le kilowattheure) ou à partir du coût de construction du dernier grand projet hydroélectrique du Québec sur la rivière Romaine.(0,12\$ le kilowattheure avec le raccordement au réseau)

L'avantage financier, au profit des promoteurs américains, d'Hydro-Québec oscillerait donc entre 173M\$ et 396M\$ par année pour les 6 premières années. Pour toutes les années subséquentes (au moins 19 ans) l'avantage financier d'Hydro-Québec oscillerait alors de 130M\$ et 353M\$ par année.

Prix de l'électricité pour l'approvisionnement d'Énergie Saguenay et coût pour Hydro-Québec

	COÛT UNITAIRE (\$/)	MONTANT ANNUEL (M\$)		COÛT UNITAIRE (\$/)	MONTANT ANNUEL (M\$)
ÉNERGIE SAGUENAY*			COÛT ÉVITÉ***		
PRIX PAYÉ POUR L'ÉNERGIE (KWH)	0,0327	155	COÛT ÉVITÉ DE L'ÉNERGIE (KWH))	0,06	285
PRIX PAYÉ POUR LA PUISSANCE (KW)	9,33	62	COÛT ÉVITÉ DE LA PUISSANCE (KW/AN)	112	62
FACTURE ANNUELLE TOTALE*		217	COÛT ÉVITÉ TOTAL		347
FACTURE ANNUELLE AVEC RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE DE 20% / 6 ANS**		174	COMPLEXE LA ROMAINE**		
			CONSTRUCTION DU COMPLEXE LA ROMAINE (KWH)	0,09	428
			RACCORDEMENT DU COMPLEXE LA ROMAINE (KWH)	0,03	143
			COÛT TOTAL RELATIF À LA PRODUCTION DE LA ROMAINE		570

*En considérant le tarif L d'Hydro-Québec, une demande constante de 550MW, telle qu'annoncée sur le site du promoteur, et en présumant une alimentation de l'usine avec une ligne de 345 kV <http://energiesaguenay.com/fr/communaute/faq/>

**Voir le programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » sur le site du ministère des finances : <http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/Ministere676.asp>

***Hydro-Québec utilise la méthode du coût évité pour l'énergie distribué dans ses calculs de rentabilité : http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/469/DocPrj/R-4057-2018-B-0015-Demande-Piece-2018_07_27.pdf

****Coût marginal de production et de transport de 5 TWh/an d'hydroélectricité référencé au Complexe La Romaine selon l'étude d'impact déposé par HQ en amont des audiences du BAPE: <https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/PR3.1/PR3.1.pdf>

Tableau 1

L'avantage financier **total pour les 25 premières années** du contrat avec Hydro-Québec oscillerait donc à :

- 1- Près de **3,5 milliards de dollars** si on prend la méthode interne du coût évité d'Hydro-Québec (0,06 \$ le kilowattheure) ;
- 2- Et de plus de **9 milliards de dollars** si on prend le coût de construction du dernier grand projet hydroélectrique du Québec sur la rivière Romaine (0,09\$ le kilowattheure).

Si on accepte les données des promoteurs américains sur la création potentielle de 250 à 300 emplois à Saguenay pour les opérations du complexe de liquéfaction, on obtient :

Pour 250 emplois

- 1- Un avantage financier minimal par année, par emploi potentiellement créé, de **693 000\$**, pour les 6 premières années et de **353 000\$ par année** pour toutes les années subséquentes (au moins 19 ans) si on prend la méthode interne du coût évité d'Hydro-Québec (0,06 \$ le kilowattheure);
- 2- Un avantage financier minimal par année, par emploi potentiellement créé, de **1,6 M\$**, pour les 6 premières années et de **1,4 M\$ par année** pour toutes les années subséquentes (au moins 19 ans) si on prend le coût de construction du dernier grand projet hydroélectrique du Québec sur la rivière Romaine (0,09\$ le kilowattheure) (Tableau 2).

Pour 300 emplois :

- 3- Un avantage financier minimal par année, par emploi potentiellement créé, de **577 000\$**, pour les 6 premières années et de **433 000\$ par année** pour toutes les années subséquentes (au moins 19 ans) si on prend la méthode interne du coût évité d'Hydro-Québec (0,06\$ le kilowattheure);
- 4- Un avantage financier minimal par année, par emploi potentiellement créé, de **1,3 M\$**, pour les 6 premières années et de **1,1 M\$ par année** pour toutes les années subséquentes (au moins 19 ans) si on prend le coût de construction du dernier grand projet hydroélectrique du Québec sur la rivière Romaine (0,09\$ le kilowattheure) (Tableau 2).

Subvention accordée par Hydro-Québec à Énergie Saguenay en fonction du mode d'établissement des coûts, par année et par emploi créé

	ANNUELLE (M\$)	PAR EMPLOI, POUR 300 EMPLOIS (MILLIERS \$/AN)	PAR EMPLOI, POUR 250 EMPLOIS (MILLIERS \$/AN)
COÛT ÉVITÉ, SIX PREMIÈRES ANNÉES	173	577	693
COÛT ÉVITÉ, ANNÉES SUBSÉQUENTES	130	433	519
COÛT DE LA ROMAINE, SIX PREMIÈRES ANNÉES	397	1322	1587
COÛT DE LA ROMAINE, ANNÉES SUBSÉQUENTES	353	1178	1413

Tableau 2

On peut dénoncer une “vraie affaire” de gaspillage de fonds publics!

En plus, l'utilisation éventuelle de l'hydroélectricité pour l'usine de liquéfaction permettrait aux promoteurs américains d'économiser entre 8 et 12 % du gaz acheminé dans le gazoduc venant de l'Ouest canadien.

Séance de la soirée du 21 septembre 2020 Page 62

M. TONY LE VERGER :

Oui, donc, Monsieur le Président, Monsieur Paradis, pour répondre à la question, c'est un petit peu difficile parce qu'on n'a pas fait le travail d'ingénierie en partant du principe qu'on aurait des turbines à gaz qui feraient fonctionner l'usine, mais typiquement, une usine de cette taille-là utilise environ 8 à 12 % du flux en entrée pour faire tourner les turbines à gaz dans le cas où cette usine serait alimentée par du gaz naturel.

Pour faire court, prenons 10 % de gaz méthane économisé, qui ajouterait 3 MT/annuellement au bilan d'émissions de GES au complexe,

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Merci, Monsieur le Président; merci, Monsieur Jacob.

Donc, pour répondre à votre question, effectivement, GNL Québec va utiliser l'hydroélectricité pour alimenter son complexe de liquéfaction, donc c'est l'énergie qui sera utilisée pour faire rouler, si on veut, le frigidaire.

L'utilisation de l'hydroélectricité va faire en sorte que le complexe va être 84 % moins émetteur. Un complexe de liquéfaction comme le nôtre, habituellement, c'est alimenté avec du gaz naturel. Donc, c'est pour ça que, l'hydroélectricité n'étant pas émetteur de gaz à effet de serre, c'est pour ça qu'on dit qu'on est 84 % moins émetteur.

Maintenant, il y a quand même certaines émissions directes qui vont être émises à partir de l'usine, on parle de 421 000 tonnes.

Donc, pour répondre à la question, c'est qu'habituellement, une usine comme la nôtre pourrait émettre environ 3 millions de tonnes par année...

Supposément sauvé par hydroélectricité utilisée par l'usine serait uniquement déplacé pour consommation ailleurs dans le monde et générerait tout de même des GES de 3,5 MT/annuellement. C'est d'ailleurs le discours trompeur des promoteurs américains qui laissent croire que « grâce à l'utilisation de l'hydroélectricité pour alimenter le procédé de refroidissement, ce serait une **première mondiale!** »

En ce sens, les promoteurs américains ont bien raison, ce serait une **première mondiale** que l'on **détourne** autant d'hydroélectricité (près de 5 milliards de kilowattheures/an) pour permettre la réalisation d'un projet qui va à l'encontre des actions qu'il faut absolument dans le contexte de l'urgence climatique.

Dans plusieurs rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) il est fait mention que d'urgence il faut diminuer les gaz à effets de serre. Il est donc urgent de cesser l'extraction de nouveau gaz méthane.

Les promoteurs américains ont l'audace de vouloir d'utiliser près de 550 MW (équivalent d'une aluminerie) d'hydroélectricité pour couvrir, bien partiellement, le déficit énergétique et écologique du gaz méthane. C'est un subterfuge honteux afin de **tenter de bonifier le bilan carbone** de ce projet d'une autre époque.

En l'occurrence ce serait **une anomalie commerciale de calibre mondial**, indigne d'un Québec qui prétendrait s'y associer en vertu d'une politique énergétique moderne et audacieuse. Par le rôle inexplicable qu'occuperait la société d'État, Hydro-Québec ferait fi de 75 ans d'histoire de l'électricité au Québec en matière d'investissements publics massifs dans ses ressources énergétiques vertes sur son territoire visant la décarbonisation de son économie.

Il serait stupéfiant pour les contribuables du Québec de constater, **cette première mondiale**, qu'Hydro-Québec serait un acteur de premier plan du montage financier du projet de la société en commandite, incluant le Gazoduc et le complexe de liquéfaction. Hydro-Québec avec notre hydroélectricité est le principal argument « vert » des promoteurs du projet. Sans la contribution de notre société d'État qui reçoit les consignes politiques du gouvernement, ce projet ne peut voir le jour.

Aussi, le branchement éventuel au réseau hydroélectrique d'Hydro-Québec de ce « pharaonique » projet d'investisseurs américains sert de caution à une nouvelle ligne de transport à 735 kV sur 262 kms entre les postes Micoua et Saguenay: au coût de 792M\$ autorisée à Hydro-Québec par Régie de l'énergie, décision D-2019-087, 25 juillet 2019 dossier R-4052-2018. L'impact tarifaire pour la clientèle est estimé entre 40 et 82M\$/an.

En plus, une nouvelle ligne 345 kV sur 45 kilomètres au départ du poste Saguenay jusqu'au complexe de liquéfaction dans la zone portuaire de La Baie devrait être construite et elle devra faire l'objet d'une consultation par le BAPE.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être savoir où on en est rendu sur ce projet de raccordement électrique. À quelle étape est rendue l'évaluation environnementale du projet prévu de raccordement électrique?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Actuellement, Hydro-Québec est en train de réaliser son étude d'impact, donc l'objectif, c'est bien entendu de déposer l'étude d'impact au courant de la prochaine année, et tel que je le mentionnais tout à l'heure précédemment à une autre citoyenne, c'est que nous avons besoin des autorisations de l'entreprise, Hydro-Québec également, pour la réalisation de notre projet. Donc, ils sont en cours de réalisation d'étude d'impact

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour le ministère de l'Environnement?

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui, Monsieur le Président, je vous confirme qu'il y a un avis de projet qui a été déposé au mois d'août 2019, et puis actuellement, le promoteur, Hydro-Québec, est en train de réaliser l'étude d'impact. Il y a une directive qui a été émise et il y a eu une consultation sur les enjeux, également en 2019, au mois d'octobre, plus précisément.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on comprend qu'Hydro-Québec est à pied d'œuvre pour livrer l'infrastructure?

M. MICHEL DUQUETTE :

Pour livrer l'étude d'impact. Donc, ils sont en train de, on suppose, de la réaliser, de faire les études en fonction de déposer l'étude d'impact, mais je n'ai pas d'information sur le moment où c'est prévu d'être fait

LE PRÉSIDENT :

O.K. Selon toute vraisemblance, ce projet-là ferait l'objet d'une éventuelle période d'information par le Bureau d'audiences publiques?

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Et s'il y a des demandes d'audiences, ce projet-là pourrait faire l'objet éventuellement...

M. MICHEL DUQUETTE :

Bien, il pourrait... exactement.

LE PRÉSIDENT :

... d'audiences publiques également?

M. MICHEL DUQUETTE :

C'est un projet assujéti au même titre que le projet qu'on regarde ce soir, donc qui va passer dans la même procédure, à la différence près où là, dans notre cas, il n'y a pas eu de séances d'information parce que le ministre a jugé qu'une audience publique était inévitable.

Autoriser l'utilisation d'hydroélectricité propre pour mettre en marché davantage d'hydrocarbures constituerait des aberrations financière, politique et tarifaire inacceptables. Il s'agirait, aussi, d'une décision injustifiable au plan social au Québec.

D'autant plus, que contrairement à ce que prétendait les promoteurs américains lors séance de la soirée du 21 septembre 2020:

LE COMMISSAIRE :

Oui, bien, je veux continuer sur l'histoire d'alimentation électrique : est-ce que vous avez une 2635 alternative à l'alimentation électrique ? Je sais bien que votre projet, c'est de l'alimenter à l'électricité, mais pour une raison que j'ignore, s'il n'y avait pas de disponibilité d'un bloc de 550 mégawatts dont vous avez besoin, est-ce que c'est dans vos plans d'utiliser plutôt... enfin, d'avoir une usine traditionnelle, alimentée au gaz naturel?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Non, Monsieur le Commissaire. Vraiment, l'objectif de notre complexe, c'est d'être alimenté à l'hydroélectricité.

LE COMMISSAIRE :

Hum hum. Je m'attendais à cette réponse-là. Ce qui veut dire que, pour que vous arriviez... tantôt, dans votre présentation d'ouverture, vous disiez que vous prévoyiez une décision finale d'investissement en 2022, si je me souviens bien?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Fin 2022, oui.

LE COMMISSAIRE :

Fin 2022; pour arriver à cette décision finale d'investissement du complexe de liquéfaction, ça suppose que vous auriez obtenu toutes les autorisations et tous les permis nécessaires. Donc, il y a celui de l'alimentation électrique, dont on vient de parler, il y a celui de l'alimentation en gaz; il y a-tu d'autres choses que j'oublie ou que je ne vois pas?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Le processus de décision finale d'investissement en fait, qu'on appelle un processus d'approbation, on a parlé des autorisations, donc des deux projets partenaires. Il y a d'autres éléments aussi qui viennent en compte pour atteindre cette décision finale d'investissement, entre autres la finalisation des plans d'ingénierie détaillés, la signature de clients à long terme, aussi, ainsi que l'achat d'approvisionnement de gaz naturel.

Donc, il y a plusieurs éléments qui vont faire en sorte que la décision finale d'investissement sera prise et à l'intérieur desquels nous avons besoin que les projets partenaires obtiennent eux aussi les autorisations gouvernementales nécessaires, comme nous. Mais il y a aussi tout le volet contrat d'approvisionnement et autres ingénieries qui est nécessaire.

LE COMMISSAIRE :

Donc, je comprends : principalement, des permis de construction de différentes natures et des contrats d'approvisionnement ficelés, solides, qui vous permettent d'avoir quelque chose qui se tient, c'est ça?

Il est **tout à fait possible**, selon les réponses entendues en audience, que les promoteurs américains d'alimenter le procédé de liquéfaction de leur usine avec leur propre gaz méthane en **autoconsommation**, car ils ont toutes les autorisations et capacités détenant un permis d'exportation qui les autorise jusqu'à 18, 5 milliards de mètres cubes.

RELATIVEMENT À une demande datée du 27 octobre 2014 déposée auprès de l'Office national de l'énergie par GNL Québec Inc. (GNL Québec) aux termes de la partie VI de la *Loi* en vue d'obtenir une licence d'exportation de gaz, sous forme de gaz naturel liquéfié, à partir de la sortie du bras de chargement de l'installation de liquéfaction de gaz naturel devant être située au port de Saguenay, également connu sous le nom de port de Grande-Anse, à La Baie, au Québec

(dossier OF-EI-Gas-GL-G417-2014-01 01).

2. ... Les volumes de gaz naturel pouvant être exportés aux termes de la licence sont les suivants :

La quantité maximale pouvant être exportée pendant toute période de 12 mois consécutifs, en tenant compte de l'écart admissible de 15 %, **ne doit pas être supérieure à 18,52 Gm³**

On pourrait facilement penser que cet excédent par rapport aux 15 milliards de mètres cubes nécessaires pour produire 11 millions de tonnes de gaz méthane liquéfié pour exportation donne toute la marge de manœuvre pour permettre une autoconsommation **sans avoir recours à l'hydroélectricité.**

Donc, contrairement aux prétentions des promoteurs américains, en réponse au commissaire Pilotto en affirmant qu'il n'y a pas de Plan B , quand on essaie de ce mettre dans les souliers bien cirés des investisseurs américains, ça apparaît très difficile de croire qu'un investissement de 15 milliards de dollars (Gazoduc et complexe de liquéfaction) n'aurait pas prévu de Plan B pour alimenter le procédé de liquéfaction... Il est clair que le Gazoduc de 42 po peut transporter davantage que 15 milliards de mètres cubes de méthane par année et si Hydro-Québec devait être effacé de la photo de famille, les promoteurs américains n'auraient qu'à acheter 1,5 milliard de mètres cubes de méthane supplémentaire, 10% de plus comme déjà écrit précédemment,

Il est donc **possible** et **probable** qu'il y ait **un plan B pour l'alimentation du procédé de liquéfaction!**

Reste un sujet qui n'a pas de réponse : Silence radio des promoteurs américains : Nous attendons toujours...

**Question 21 à l'initiateur par le BAPE 6 octobre 2020 :
Hydroélectricité et coûts d'exploitation**

Vous avez mentionné que l'alimentation en hydroélectricité contribuerait à réduire « de façon significative les coûts d'exploitation comparés aux autres grandes usines de liquéfaction de gaz naturel actuelles ».

- _Veuillez préciser quelles sont les économies en termes monétaires attendues grâce au recours à l'hydroélectricité au lieu du gaz naturel**

Les efforts d'efficacité énergétique annulés par ce contrat de fourniture de 5 TWh/an d'hydroélectricité pendant au moins 25 ans!

Transition énergétique Québec dans son plan directeur « Transition, innovation et efficacité énergétique 2018-2023 » fixait des orientations claires pour le Québec :

Les Orientations

- Reconnaître l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie
- Réduire la dépendance du Québec aux produits pétroliers
- Appuyer fortement l'innovation dans le secteur de l'énergie
- Développer le plein potentiel des énergies renouvelables
- Renforcer la gouvernance et responsabiliser l'État
- Appuyer le développement économique

Rien de ce que proposent les milliardaires américains ne rejoint ces orientations de transition énergétique dans le contexte actuel de réelle urgence climatique.

D'autant plus qu'en voulant utiliser 550 Mégawatts de puissance de notre hydroélectricité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 durant au moins 25 ans fermes pour la liquéfaction de gaz de facturation venant de l'Ouest canadien, ce projet des investisseurs américains rendrait Hydro-Québec complice d'une opération de transport de méthane d'une autre époque qui ne correspond à rien aux orientations du Plan de Transition énergétique Québec.

Plan directeur en transition énergétique

Le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 a été préparé en concertation avec les parties prenantes, en s'inspirant des meilleures pratiques connues, pour répondre aux attentes du gouvernement. Il se base sur une lecture attentive des enjeux qui se posent à toutes les sociétés engagées sur la voie de la transition énergétique et sur une analyse approfondie du contexte québécois.

Cibles

- Améliorer de 1 % par année l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise
- Abaisser d'au moins 5 % la consommation totale de produits pétroliers par rapport au niveau de 2013

Résultats anticipés

- Amélioration de 1,2 % par année de l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise
- Abaissement de 12 % de la consommation totale de produits pétroliers par rapport au niveau de 2013

Pour y arriver

- Un effort collectif de la part de tous les acteurs
- Plus de 6 milliards \$ d'investissements
- 225 mesures sur cinq ans
- 15 feuilles de route pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

Un Plan directeur clair qui mise sur « Améliorer de 1 % par année l'efficacité énergétique » et justement l'efficacité énergétique est un de mes sujets d'intérêt et d'expertise. J'ai contribué, comme membre du conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, à son émergence à la fin des années 1990 et j'ai aussi été actif dans le domaine de l'efficacité énergétique pendant plus de 25 ans comme président fondateur de l'entreprise *Négawatts production inc.*

Né de la volonté d'un groupe d'individus de proposer une alternative à l'ajout d'équipements de production d'énergie hydroélectrique, le concept du négawatt est apparu dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1994.

L'organisme Négawatts Production Inc. est reconnu dans le cadre juridique d'organisme sans but lucratif (OBNL) le 26 janvier 1996 ainsi que comme organisme de bienfaisance enregistré en 1999. Sous la supervision du conseil d'administration, l'approche de programme d'efficacité énergétique à base communautaire prend donc forme.

La mission de Négawatts est d'assurer la protection de l'environnement en éduquant la population sur les moyens qu'elle peut prendre pour réduire sa consommation d'énergie. Ce qui oriente les actions de l'organisme vers la création de services et la conception de programmes d'économie d'énergie destinés à éduquer la population sur les moyens qu'elle peut prendre pour réduire sa consommation d'énergie.

Cette approche est aussitôt testée à Métabetchouan en 1996, avec le support financier de plusieurs partenaires comme le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, Hydro-Québec, CRCQ et la municipalité de Métabetchouan. Suite au succès obtenu à Métabetchouan, une question se pose. Le modèle d'intervention développé par Négawatts est-il reproductible à l'ensemble des municipalités du Québec ? Pour le savoir, l'organisme entreprend la réalisation d'un second projet pilote à ville de Laval. Cette fois, on vise à faire la démonstration de l'applicabilité de l'approche en milieu plus densément urbanisé. Encore une fois, plusieurs partenaires financent l'opération dont l'Agence de l'efficacité énergétique, Hydro-Québec, ville de Laval ainsi que Ressources naturelles Canada. Les opérations sur le terrain débutent en 2000 et prennent fin en 2001.

Suite au succès rencontré par l'approche Négawatts, d'autres projets ont été réalisés par ou en collaboration avec l'organisme dont :

- 1996 | Développement du système NegaSystème.
- 2003 | Participation aux audiences devant la Régie de l'énergie afin de promouvoir l'approche communautaire comme étant une approche efficace et porteuse permettant la réalisation d'un volume important d'efficacité énergétique.
- 2003-2005 | Missions d'échange en France parrainé par l'Agence d'efficacité énergétique.
- 2002-2004 | Sièges au conseil d'administration de l'Agence d'efficacité énergétique.
- 1996-2014 | Présence active sur plusieurs comités provinciaux.

- 1999-2016 | Organisme accrédité du Programme ÉNERGUIDE.
- 2004 | Réalisation du projet pilote de Beauport - tester l'approche communautaire pour la livraison du Diagnostic résidentiel mieux consommer d'Hydro-Québec.
- 2005-2008 | Participation au Programme PISTE - Projets d'initiatives structurantes en technologie efficace.
- 2006-2007 | Projet pilote Récupération de vieux réfrigérateurs de vieux congélateurs.
- 2007 | Réalisation du projet pilote des Chauffe-piscines solaires.
- 2000-2016 | Agent livreur pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean du Programme Éconologis.
- 1999-2016 | Agent livreur pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi et Côte-Nord du Programme Rénoclimat.
- 2006-2014 | Agent livreur du Programme frigo.
- 2009-2014 | Agent livreur du Programme Coops efficace.
- 1996-2016 | Diverses initiatives d'éducation populaire auprès de la population.
- 2014 | Création du service de calfeutrage LogisWatts+.
- 2014 | Création du service d'information InfoWatts.ca.
- 2015 | Mise en place d'un service de sensibilisation en prévention.
- 2014-2016 | Interventions et activités chez Rio Tinto et résolues lors de la Semaine de l'efficacité énergétique.
- 2015 | Création d'un Consortium avec l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- 2016 | Présentation au Forum mondial d'économie sociale du projet L'EAUGIC.
- 2016 | Gagnant du prix Choix du public au Gala Misez eau du ROBVQ. Négawatts possède une vaste expérience en matière d'intervention directe auprès de la clientèle du secteur résidentiel (locataire et propriétaire). Depuis sa fondation, en considérant l'ensemble des programmes offerts, l'organisme a visité au-delà de 35 000 ménages.

La quantité de Négawatts produite (kilowattheure économisé) pendant les 20 ans d'opération de Négawatts production inc. par les 35 000 ménages visités se au bénéfice

Qu'un promoteur américain voudrait utiliser notre hydroélectricité pour alimenter le procédé de liquéfaction de son usine projetée est complètement aberrant...dans ce contexte.

À ce titre, **la plus grande mesure d'efficacité énergétique**, à court terme, serait **justement de refuser** de gaspiller 550 MW de puissance par année de notre hydroélectricité durant au moins 25 ans fermes pour la liquéfaction de gaz méthane à Saguenay, en plus notre société d'État se trouverait à garder plus de 5 TWh d'énergie annuellement, pendant ces 25 années.

Que de Négawatts produits !!! Et Hydro-Québec pourrait utiliser plus judicieusement cette énergie hydroélectrique au service des orientations de Transition énergétique Québec !

Plan directeur Transition, innovation et efficacité énergétique 2018-2023

Vision 2030

Dans la poursuite de sa transition énergétique, grâce à son génie et à des comportements responsables, le Québec aura franchi en 2030 le cap où son énergie renouvelable répondra à la grande majorité de ses besoins et sera en mesure de fournir des solutions aux régions du monde en quête d'énergies vertes. Ce faisant, il répondra aux objectifs de décarbonisation de son économie.

Avec une vision cohérente et inspirante qui ne laisse aucune place au projet de ces milliardaires américains. **Projet venu d'ailleurs, provoque dans la population du Québec que de la division et engendre plus d'écho anxiété que de l'inspiration!**

Émanation de méthane les vaches laitières du Canada et du Québec peuvent bien respirer il y aurait pire...!

Vous trouvez à la fin de cette section, une capture d'écran d'une feuille Excel qui fait une analyse de ce que représentent les fuites potentielles de méthane du projet de la société en commandite selon différents pourcentages en mètre cube. Plusieurs experts conviennent que 2% seraient probablement le minimum de fuites de méthane de l'amont à l'aval.

Si l'on admet que le projet des investisseurs américains qui produirait, environ 2% de fuites de méthane, ces fuites seraient l'équivalent d'un **peu moins de 2 fois les émanations annuelles de méthanes de toutes les vaches laitières du Canada et environ 5 fois plus annuellement que toutes les vaches laitières du Québec.**

Même à 1% de fuites on parle de presque de **l'équivalent des émanations annuelles de méthanes de toutes les vaches laitières du Canada et environ 2 fois plus annuellement que toutes les vaches laitières du Québec.**

Alors, comment un gouvernement et un ministre de l'agriculture peuvent être en accord avec ce projet...et à quoi servirait de culpabiliser les agriculteurs en leurs demandant de réduire les émanations de méthane des troupeaux de vaches laitières!

Le ministère de l'Agriculture du Québec **subventionne des recherches** afin de réussir, à terme, à **réduire de 15% les émanations des troupeaux de vaches laitières**. C'est donc dire que, pour le Québec seulement, l'objectif est de réduire de **11 519 700 mètres cubes** (357 200 vaches X 215 mètres cubes annuellement par vaches X 15%). Donc, le projet de la société en commandite américaine viendrait, à 2% de fuites, **annuler presque 40 fois les efforts déjà énormes demandés aux agriculteurs du Québec.**

Alors, soyons **cohérents** et n'anéantissons pas tous les efforts consentis par nos **agriculteurs du Québec** avec ce projet d'une autre époque.

**Analyse comparative d'émission de méthanes
entre la production laitière et le projet d'exportation de GNL**

Nombre de vaches laitières en 2018
 Québec 357,200.00
 Canada 969,700.00

Ref: https://www.dairyinfo.gc.ca/index_f.php?s1=dff-fcil&s2=farm-ferme&s3=nb

Production de méthanes par vache 215 mètres cubes / année Source: Chaouki Benchaar, Ph.D.
 Environment Canada, 2015. GREENHOUSE GAS SOURCES AND SINKS IN CANADA, National Inventory Report 1990-2013 Part 1. Environment Canada, Ottawa, ON.

Quantité de mètres cubes de méthane exportés par année (11 millions de tonnes de GNL)

Une tonne de méthanes en mètres cubes	Nombre de tonnes de méthanes exportées selon GNL	Total de mètres cubes équivalents de méthanes exportés selon GNL	% de fuites de méthanes	Total de mètres cubes de fuites de méthanes en fonction du %	Nombre équivalent de vaches
1,380	11,000,000	15,180,000,000	0.31%	47,058,000	218,874
			3.00%	455,400,000	2,118,140
			2.00%	303,600,000	1,412,093
			1.20%	182,160,000	847,256
			1.40%	212,520,000	988,465
			1.00%	151,800,000	706,047
			10.00%	1,518,000,000.00	7,060,465

Nombre de vaches laitières en 2018
357,200 Québec
969,700 Canada

